

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 827 rendant exécutoire la délibération n° 364/6° L du 12 mai 1967 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis modifiant le Code général des impôts directs en son article 308.

n° 827

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 364/6eL du 12 mai 1967 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis modifiant le code général des impôts directs en son

article 308

Art.1er. — L'article 308 de la délibération n° 26 du 27 novembre 1947 créant un code général des impôts directs est modifié ainsi, qu'il suit :